

## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Montrichard, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire.

**Etaient présents :**

M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LEOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme VAGNER, M. VELVELOVICH, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, Mme RIBEIRO, M. THORR, Mme VALY, M. KARATAS, Mme REVERBERI, M. GROSJEAN, Mme OULAHLOU, M. COIATELLI, Mme MEURGUE, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. VAUTHIER, M. OHLING, M. ALLAIT

**Absents excusés :**

M. MERGER, qui a donné pouvoir à M. RICHIER  
Mme ALLAIN, qui a donné pouvoir à M. JACQUOT

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme GUY ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.



Avant la lecture du rapport d'orientation budgétaire par l'Adjoint aux finances, M. le Maire précise que ce document ne pose pas trop de problèmes en termes de projets, cependant il sera nécessaire de faire appel aux subventions pour les mener à bien. Il précise que tous les programmes ne pourront sans doute pas être menés à terme mais la municipalité s'emploiera à faire de son mieux pour y parvenir. M. le Maire signale que le taux d'imposition est resté raisonnable depuis de nombreuses années, c'est la raison pour laquelle la municipalité a jugé nécessaire de pratiquer une augmentation de 2%, ce qui reste un taux très contenu pour une ville de cette strate.

M. GUILLAUME propose à l'assemblée de présenter une synthèse du ROB en rappelant que l'année 2020 résonnera comme une année exceptionnelle non seulement au vu des résultats de l'élection municipale mais également de la pandémie qui a frappé notre espèce, qui nous amène à avoir une autre approche de notre quotidien et à réfléchir à un certain nombre de nos actions et de nos priorités qui auront des répercussions sur les années à venir, bien au-delà de la politique locale.

M. GUILLAUME souligne qu'il va falloir se préparer à rencontrer de nombreuses difficultés du fait de la pandémie car il est à craindre que la 4<sup>ème</sup> vague ait des retentissements au niveau social. Ces sujets ont été abondamment abordés en commission des finances et force est de constater que les collectivités, de par la proximité des concitoyens, seront mises à contribution. Il ajoute que M. MOUTET, par le biais du CCAS, fera tout son possible pour venir en aide aux nombreuses personnes qui auront subi les affres de la pandémie en termes de pouvoir d'achat. Cependant il ajoute que la municipalité a à cœur, malgré toutes ces difficultés, de tout mettre en œuvre pour les Mussipontains. Il tient à remercier les services et en particulier Yann LE METAYER, avec qui il a travaillé de façon constructive à l'élaboration de ce ROB.

M. GUILLAUME fait remarquer que plusieurs pôles sont en légère baisse mais se rassure par le fait que la Région Grand Est continue à s'engager financièrement auprès des collectivités. Il aborde ensuite les programmes prévus par la CCBPAM en citant la rénovation de la médiathèque, de la piscine, de la crèche... Il ajoute que le CCAS représente un volet important en matière d'aide aux Mussipontains, notamment en cette période très compliquée. Il rappelle le travail quotidien et régulier du chantier d'insertion entre 2020 et 2021, ce qui a permis de dégager une bonne partie d'autofinancement.

Quant à l'évolution de la section de fonctionnement, M. GUILLAUME souligne que les charges ont diminué depuis 2014 bien que les chiffres soient à considérer avec une grande prudence car entre 2019 et 2020, de nombreux chantiers n'ont pu être réalisés du fait de la pandémie de Covid-19. Il signale que l'évolution des dotations n'ont pas atteint la même courbe qu'en 2014, il s'agit d'un manque à gagner de 2.000.000 € chaque année, ce qui affecte la ville de PONT-A-MOUSSON notamment en matière de réalisation de projets.

Pour ce qui est de la fiscalité, M. GUILLAUME rappelle que la taxe d'habitation n'a pas évolué mais que les collectivités locales ont conservé le même rendement ; l'aide aux entreprises va être versée, l'aide financière aux personnes en difficulté sera importante et un jour ou l'autre chacun d'entre nous devra payer la dette de cette pandémie. Le foncier bâti est à 14.5% depuis 2017, la municipalité propose d'appliquer une augmentation de 2% en 2021, sachant que ce taux est de 30% inférieur à celui des villes de la même strate que PONT A MOUSSON, ce qui représentera 15 € par an par foyer. M. GUILLAUME ajoute que les dépenses de personnel ont légèrement baissé entre 2019 et 2020, à savoir 40.000 euros, dues à quelques départs en retraite. Par ailleurs, moins d'animations se sont déroulées l'année dernière. Il rappelle que des primes ont été versées aux personnels qui ont travaillé durant le confinement. Quant aux charges de fonctionnement, la pandémie a généré une diminution significative des dépenses qui n'ont pu être réalisées. En investissement, la municipalité a pu dégager de



l'autofinancement mais compte sur le versement de subventions. Pour ce qui est des emprunts, l'évolution de la dette (10.800.0000 € d'encours), représente 816 euros par habitant en 2020. Les autres communes de même strate présentent un montant de 900 à 1000 euros. Les investissements 2020 ont porté notamment sur de gros travaux, des études : le gymnase, le réseau de chaleur, etc. Pour l'avenir de la ville, une attention particulière sera portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement car la vigilance est de mise en cette période troublée, quand bien même l'aide aux personnes en difficulté doit primer ; l'offre de services publics de qualité également, l'effort au niveau de l'environnement, la géothermie, les panneaux photovoltaïques, la réfection et l'isolation des immeubles communaux, font partie des objectifs de la municipalité, sans oublier l'attention particulière à apporter à la jeunesse par le biais du soutien aux associations.

M. GUILLAUME signale que le budget primitif 2021 compte parmi ses gros programmes : le Dojo, le bassin d'aviron et de kayak, qui entrent dans le cadre de l'action « Terre de jeux », mise en œuvre en vue des jeux olympiques 2024, la mise en valeur du site de l'ancienne SUTE, la démolition de l'ancien CTM, la réfection de voiries, dont la rue Saint Laurent, la vidéo-tranquillité, la rénovation de l'éclairage public avec des technologies moins énergivores. Tous ces projets ne pourront bien entendu être menés à terme qu'à la condition de l'obtention d'aides financières, ce qui sous-entend que la prudence doit être de mise. Il rappelle que le site de l'ancienne SUTE fera l'objet d'une réflexion en termes de cœur d'îlot, important pour le quartier, la municipalité envisage en effet d'aménager un bâtiment destiné aux personnes handicapées, un parc de stationnement et un espace vert paysager.

M. OHLING confirme que l'année 2020 fut exceptionnelle et difficile, les budgets 2020 et 2021 ne sont par conséquent pas des années de référence. Il note que le projet de territoire qui concerne la relance de la transition écologique est acté et croit comprendre que la municipalité aura du mal à garantir la mise en œuvre de tous les programmes cités dans le ROB. M. OHLING signale que M. GUILLAUME a évoqué la Communauté de communes, mais souhaiterait que la municipalité se centre en premier lieu sur ce que la ville de PONT-A-MOUSSON est à même de réaliser. Concernant le CCAS, il estime important d'en parler notamment au vu de ce qui s'est produit en 2020. Il déclare que son groupe n'est pas d'accord avec la façon dont la ville aborde la solidarité, car elle concerne tous les Mussipontains. Il estime que le système actuel est inefficace et ne cible que les personnes les plus démunies. Il remarque que la ville se désendette mais constate que très peu de dépenses ont été mobilisées au cours de l'année 2020 eu égard au contexte de crise. Il souhaiterait que la ville profite de taux très bas pour emprunter. Quant aux ressources humaines, M. OHLING demande au Maire d'arrêter de réduire les effectifs, ce qui amène du stress au travail. La qualité du service public est en jeu. Il demande à qui profitent le paiement des heures supplémentaires et la prime Covid. Concernant le régime indemnitaire, M. OHLING s'étonne que le RIFSEEP ne soit pas encore entré en vigueur à la ville de PONT-A-MOUSSON. Il souhaite une optimisation des effectifs et un ajustement des salaires, ce qui ferait du bien à tout le monde.

A cette dernière remarque, M. le Maire répond que la mise en œuvre du RIFSEEP avance, ce à quoi M. OHLING réitère son souhait de voir cesser la diminution des effectifs d'une part, et voir les salaires des personnels augmenter, d'autre part. S'il se déclare d'accord pour une solidarité en direction des plus fragiles, des commerçants....., il n'en note pas moins que les dossiers sont nombreux et invite la municipalité à ne pas hésiter à geler les investissements pour avoir en premier lieu la pleine mesure des aides susceptibles d'être obtenues, notamment en cette période de crise. Concernant l'autofinancement, M. OHLING suggère de le reporter essentiellement sur la transition écologique et demande si, le cas échéant, ce dossier sera traité au niveau communal ou intercommunal, il en va de même pour le plan Climat et pour le CRTE d'énergie. Au nom de son groupe, il encourage la municipalité à aller plus loin dans les



économies énergétiques, de mutualiser les équipements sportifs, aller encore plus loin dans les groupements d'achats. Quel est le montage financier du Dojo ? et co-financement des objectifs, les objectifs du projet. Il souhaite des réponses et dit ne pas se contenter de répliques telles que « ça va venir ». M. OHLING souligne l'importance d'engager un programme au Breuil, notamment sur le développement de la pratique du vélo. Il évoque la rénovation de la place Duroc et demande si les travaux prévus entrent dans le cadre des « Petites villes de demain ». Il souhaite que la population, à laquelle il faut faire confiance déclare-t-il, participe aux projets. Il ajoute que son groupe est en désaccord avec l'augmentation des impôts.

M. ALLAIT rejoint les propos de M. OHLING en demandant que les projets soient soumis à l'approbation de la population. Il considère le ROB décevant et ajoute que des efforts sont à faire au niveau de la pandémie car la population est à bout et ne supporte plus les jeux de politiciens qui se sont faits jour en matière de problèmes de distribution de masques par exemple. Il déplore un manque de solidarité vis-à-vis de la population. M. ALLAIT dit partager le sentiment de M. OHLING sur le besoin de transparence. Selon lui les débats qui ont lieu en commissions ou lors des conseils municipaux devraient associer bien plus les Mussipontains.

M. le Maire répond que sur les dossiers CRTE et PETR, il a pu rencontrer récemment la Secrétaire Générale de la préfecture mais précise qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires pour aider les collectivités en insistant sur la difficulté à rechercher des financements en cette période particulière, bien que les institutions demandent à la municipalité de développer des projets. Il rappelle que des études, des avant-projets sommaires et définitifs sont déjà établis, en soulignant la lourdeur des tâches administratives. Les projets sans financement sont dangereux. Mais il est demandé à la municipalité de proposer des dossiers bouclés (avant-projets) pour les bâtiments, il faut ensuite attendre un an pour la réalisation de l'avant-projet définitif pour obtenir la subvention. Il faut alors revenir sur le dossier.

Mme BARREAU regrette que le service public soit soumis, au niveau du télétravail, à des ordres et à des contre ordres. Elle rappelle que deux jours auparavant elle avait demandé aux élus de la majorité de sortir de leur zone de confort, d'intégrer les transitions, or aujourd'hui les revendications de l'opposition sont toujours les mêmes, accentuées par la crise actuelle. Au nom de son groupe, elle aurait souhaité un projet politique qui ne traite pas les dossiers au hasard car plus de 2.000.000 euros seront dépensés par l'Etat pour le projet du plan de relance. Elle demande si la cité éducative, les quartiers, les vacances apprenantes seront renouvelés, car c'est un véritable projet en lien avec les associations, la création d'un nouvel ANRU et déclare que son groupe aurait souhaité que la notion de citoyenneté et de démocratie ressorte de ce débat d'orientation budgétaire, ainsi que les assises des associations par exemple, ce qui n'est pas le cas. Elle tient à remercier les médias locaux et en particulier Radio Activités qui retransmet le conseil municipal ainsi que l'Est Républicain pour ses sondages réguliers sur le quotidien des Mussipontains. Elle souligne que la conjoncture actuelle ne facilite pas les choses et estime que le numérique les rend plus faciles actuellement en particulier. Elle ajoute qu'il est nécessaire plus que jamais, de faire preuve de solidarité et d'équité. Elle dit espérer que la municipalité entendra les attentes de l'opposition.

M. JACQUOT sollicite un chiffrage plus précis de la rénovation des bâtiments publics, puisque les diagnostics existent et que certains dossiers sont programmés depuis 2019/2020. Concernant la restructuration de l'ancienne SUTE, il déclare au nom de son groupe n'avoir rien vu venir, il demande par conséquent l'obtention de tous les éléments, y compris les subventions. Concernant le personnel territorial, il déclare que ce n'est pas là le problème de son groupe, à partir du moment où le service public est rendu. Quant à l'éclairage public, il remarque que ce dossier était déjà programmé mais que la municipalité n'a rien fait en ce domaine en 2020. Il demande que ce dossier soit traité en 2021. Il fait remarquer que les élus de la majorité comparent PONT-A-MOUSSON aux villes de même strate mais les invite plutôt





à effectuer une comparaison des capacités à agir. M. JACQUOT et son groupe se disent opposés à l'augmentation des impôts.

M. VAUTHIER rappelle que la création du bassin d'aviron nécessite la réalisation d'un cheminement entre ledit bassin et la ville afin que les Mussipontains bénéficient de pistes pour se promener. Il estime important que les Mussipontains puissent aller à vélo et demande si ce dossier sera traité au niveau communal ou intercommunal. Il suggère de pratiquer de petits investissements pour des projets plus écologiques. Il informe avoir étudié avec M. RICHIER la possibilité de créer des garages à vélo, il estime que les services municipaux devraient participer au développement de ce projet. Il rappelle que l'opposition est composée de six membres et demande si la majorité est prête à intégrer leurs propositions dans le débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire répond qu'au niveau écologique, des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du centre des sports. Concernant la réfection de la rue Saint Laurent, la municipalité doit tenir compte du patrimoine, elle essaye de réaliser entre la place Duroc, classée, et l'église, classée également, le projet le plus adapté dans le respect des règles de l'art ; un parvis sera créé. La rénovation du grand salon fait également partie des projets à condition que les subventions soient accordées. Il dit craindre cependant que toutes les demandes de financement ne soient pas suivies d'effets cette année en rappelant que toutes les demandes d'aides doivent être envoyées avant la fin du mois de mars. Il note par ailleurs que les critères de versement des subventions changent actuellement. M. le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle collaboratrice est arrivée en mairie il y a quelques jours. Il ajoute que l'amélioration du centre-ville, la création d'une promenade du port de plaisance au Grand Bleu, le quartier du Breuil, la voirie et le site du Pâquis sont des programmes qui lui tiennent à cœur. Le FIPD est un dossier que la municipalité connaît, on sait que le système de vidéosurveillance est à revoir. Mais les critères d'attribution changent d'une année à l'autre. Il faut alors pouvoir présenter des dossiers pour satisfaire ces critères-là.

M. GUILLAUME rappelle que contrairement aux propos tenus par M. OHLING, l'Etat a beaucoup de mal à se positionner en termes d'aides, ce qui oblige la municipalité à être très attentive au développement des projets. Il déplore la recrudescence du marketing gouvernemental notamment à la télévision en ce qui concerne le plan de relance, qui reste vague sur le versement des subsides, mais se déclare prêt à rechercher les subventions nécessaires.

Il se dit en désaccord avec M. JACQUOT sur l'augmentation des impôts en rappelant que la majorité a ce pouvoir de décision et signale que la répercussion sur les 3700 foyers propriétaires concernés représentera un coût tout-à-fait supportable. Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 4 ans précise-t-il. Il rappelle que l'endettement de la ville a été évoqué, mais note que la ville a des projets importants et que le recours à l'emprunt sera bien à l'ordre du jour pour les financer. Il rappelle que les impôts ne sont pas élevés à PONT A MOUSSON et que le solde de dette n'est pas très important, le recours à l'emprunt étant prévu également. Concernant le détail des primes Covid versées, il rappelle que celui-ci a été donné l'an passé, il est possible de les consulter à nouveau bien entendu. Il dit pouvoir entendre l'insistance de M. JACQUOT au niveau des subventions mais estime que dans leur globalité, elles ne sont pas un indicateur de gestion, il propose, avec l'accord de M. le Maire, de transmettre les informations concernant les subventions aux élus de l'opposition.

M. le Maire précise que l'on est pénalisé sur les subventions quand nous n'avons pas assez de pression fiscale. Sur la prime Covid, le détail avait été donné.

M. RICHIER dit avoir entendu beaucoup de choses mais déclare qu'il ne ressort rien des prises de positions de l'opposition, hormis les interventions de M. VAUTHIER qu'il estime pertinentes. En commission, le plan vélo a été étudié, il l'est toujours par le PETR et la



municipalité attend un schéma directeur afin de ne pas mobiliser inutilement plusieurs bureaux d'études aux frais des Mussipontains. Il dit avoir fait des propositions au cours de la commission environnement et accepte volontiers l'avis de personnes qui n'en feraient pas partie. Il remercie M. MICLOT pour son travail et informe qu'il est impossible d'avancer sur chaque dossier à la même vitesse.

M. JACQUOT revient sur les comparatifs réalisés par M. GUILLAUME mais réitère son souhait de comparer les possibilités d'intervention dans le domaine de la réalisation des projets. Il rappelle que l'obtention de subventions n'est pas un indicateur de gestion, tout comme le FCTVA.

M. VELVELOVICH insiste sur la volonté municipale de réaliser des investissements dans les quartiers et espaces multiservices tels que Procheville, le Breuil... Les élus et les services s'en occupent en collaboration avec les associations, c'est d'ailleurs dans ce but qu'il doit rencontrer les associations du Parterre, celles du Pré Latour, SEFIMEG, Bois le Prêtre également, dans le cadre des contrats d'objectifs. Les vacances apprenantes seront renouvelées. Il rappelle que la ville est en passe de recruter une personne chargée de diriger ce dispositif important. Il faudra également trouver des salles pour héberger les personnes intéressées. Concernant le conseil citoyen, M. VELVELOVICH souligne que c'est un procédé difficile à mettre en place car il n'est pas facile de trouver des jeunes qui souhaitent s'investir longtemps à l'âge 15 ou 20 ans ; il est important de leur proposer des idées intéressantes et également faire participer les habitants des quartiers. Le réseau 15/20 est malgré tout en place et la municipalité mettra en place des idées intéressantes. L'obligation est d'imposer un conseil citoyen dans les QPV mais la tâche s'avère difficile de trouver des personnes motivées, les élus déploient des efforts.

M. MOUTET rappelle que le CCAS a obtenu la subvention d'équilibre dont il avait besoin car le budget du CCAS ne peut être équilibré sans l'aide de la ville. Il informe l'assemblée du recrutement d'un travailleur social supplémentaire il y a un an et demi ainsi que celui d'un adjoint de direction pour renforcer le pôle direction du CCAS.

Mme BARREAU remercie M. VELVELOVICH pour l'initiative du développement du conseil citoyen. Elle rappelle que son groupe a réussi à mobiliser des personnes qui se sont intéressées malgré une première réticence. Il faut simplement les accompagner.

M. le Maire répond à Mme BARREAU que le problème que constitue la mobilisation de personnes intéressées par les conseils citoyens n'est pas spécifique à PONT-A-MOUSSON.

M. JACQUOT affirme présenter des projets responsables et souhaite qu'ils soient considérés comme tels.

## **1) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. GUILLAUME rappelle que, selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRé du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2021 permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).



Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international, national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il intègre également les attentes de la loi NOTRe en matière de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Enfin, le débat visera à présenter un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2021, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissements pour la ville cette année.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3, la délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération et approuve la présente délibération à l'unanimité.

## **2) SITE DE L'ANCIENNE SUTE – DÉCLASSEMENT – AVANT CONTRAT ET VENTE**

M. LEOUTRE rappelle à l'assemblée que la société COMME TOIT est intéressée par la réalisation d'une résidence pour adultes handicapés sur le terrain d'assise de l'ancienne SUTE, rue de l'Université.

Ce projet consiste à construire une résidence de logements adaptés, dans un bâtiment de type R+2 sans sous-sol. Le rez-de-chaussée sera en plain-pied avec le terrain naturel.

Le bâtiment abritera 34 logements (de type T2 / T3 / T4), ainsi que des locaux communs, pour une surface de plancher d'environ 1950 m<sup>2</sup>. Chaque logement bénéficiera d'un espace extérieur (balcon, loggia ou terrasse, avec jardinet privatif pour certains en rdc). 56 places de stationnement seront réalisées en surface, autour de la construction.

Les articles L 2111-1 et L 2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) définissent les biens du domaine public comme étant ceux qui appartiennent à une personne publique et qui sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Le terrain de l'« ancienne SUTE » située rue de l'université, parcelle cadastrée section AC n° 196 sur laquelle le projet de la société COMME TOIT devrait être réalisé relève donc de la domanialité publique. Afin de pouvoir procéder à sa vente et permettre la réalisation du projet, il convient d'en déclasser une partie sous l'appellation provisoire parcelle AC n° 196p pour une contenance d'environ 2 840 m<sup>2</sup> comme indiqué au plan annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de France Domaine estimant la valeur de la parcelle,

Le Conseil Municipal, après avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme – sécurité – affaires patriotiques en date du 27 janvier 2021,



**PRONONCE** le déclassement dans le domaine privé communal de la parcelle AC n°196p pour une contenance d'environ 2 840 m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** le Maire à signer un avant contrat et la vente consécutive avec COMME TOIT, au prix de 88 euros € HT le mètre carré pour une surface totale d'environ 2 840 m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation de France Domaines, concernant la parcelle suivante :

| Section | N°   | Lieudit             |
|---------|------|---------------------|
| AC      | 196p | RUE DE L'UNIVERSITÉ |
|         |      |                     |

M. OHLING rappelle que ce projet est très important pour PONT-A-MOUSSON, il l'a par ailleurs souligné depuis de nombreuses années car il est question de longue date de la dépollution du site et de son aménagement. Il souligne que les usagers de ce quartier ont surtout besoin de sérénité et déclare que quand bien même son groupe n'est pas d'accord sur les termes de la présente délibération. Il est possible à son sens, de trouver des points de convergence, ce qui nécessite de prendre de la hauteur. Il faut avoir connaissance en amont de l'envie des gens, de leur avenir ; des professionnels de l'urbanisme pourraient apporter des idées. Il estime qu'il faut parler aux Mussipontains car ils sont capables d'aider la municipalité en apportant leur point de vue. Il dit avoir abordé avec M. SOSOE les problèmes de citoyenneté, ils ont pu constater que les mesures n'étaient pas simples à organiser. Le dialogue est propice à l'enrichissement de chacun des interlocuteurs, et un conseil citoyen pourrait avoir tout son sens dans ce quartier. Il ajoute que si les quartiers de Procheville et du Breuil sont importants, le quartier Saint Martin présente lui aussi des opportunités de développement car l'abbaye des Prémontrés et le lycée Marquette sont des patrimoines classés. Il souhaite qu'une réflexion ait lieu concernant l'urgence écologique et climatique, les habitants ayant besoin de verdure, de « respirer » à PONT-A-MOUSSON qui est une ville polluée. Il demande un débat plus transparent car il considère que la majorité présente ce dossier par le petit bout de la lorgnette. Il déplore que la municipalité ne respecte pas assez les gens, les usagers, leurs envies et leurs besoins, l'analyse n'a pas été faite sur les besoins nécessaires sur ce terrain. S'il précise qu'il n'y a pas lieu de s'écharper, il n'en constate pas moins que ce projet est particulier et que si l'association SI TOIT LIEN souhaite s'installer à cet endroit il sera nécessaire de prendre les choses avec méthode, dans une perspective plus transparente et de faire participer les personnes intéressées, en déclarant qu'à l'issue des débats, le projet serait totalement différent.

M. le Maire dit avoir compris le sens des propos de M. OHLING et n'entend pas recevoir de leçons de savoir-faire et de méthode. Il rappelle que la municipalité a refusé le projet de création de 57 maisons. Il rappelle les travaux entrepris par la ville : une fois le terrain acheté et le site rasé, on a pu se rendre compte de la pollution du terrain. Il a fallu dépolluer ce qu'il s'était engagé à faire. Il insiste sur la volonté de la municipalité de créer pour les personnes handicapées qui seront hébergées, un lieu où il fait bon vivre, où il est possible de recevoir sa famille. Il est possible de laisser la rue de l'Université dans son état actuel. Si le Conseil départemental le souhaite, cet espace d'environ 500 m<sup>2</sup> pourra être isolé pour y réaliser une cour du collègue.

M. le Maire ajoute que les élus ont rencontré les représentants des associations du quartier auxquelles leur avis a été demandé concernant ce projet. Une partie appartient à la Région, le Conseil départemental a confirmé le besoin de ce type de logements. Un espace pour les jeunes sera créé, ce qui leur permettra de s'oxygéner. Il questionne l'opposition sur leur desideratas : la sécurité, les voitures, la vitesse excessive ? Toutes ces questions ont été abordées avec l'association de quartier et une solution a été trouvée.





M. JACQUOT s'étonne de la rapidité avec laquelle l'assemblée est amenée à se prononcer sur cette délibération, arguant que la municipalité n'est plus à 3 mois près et qu'il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion car les élus n'ont pas assez échangé sur ce programme dont il déclare ne rien savoir. C'est un promoteur immobilier avec un projet. Est-ce le bon projet ? Il dit que la ville a déclaré avoir sollicité des aides depuis 2015 auprès du Département, or le Conseiller départemental en charge du collège affirme que la ville n'a demandé aucune aide jusqu'alors. Il note qu'il a été dit que les associations de ce quartier ont été consultées, or lui-même en faisant partie, dit ne pas être au courant de ces réunions. Il déplore que ce dossier soit en suspens depuis l'année 2014 et qu'aujourd'hui, il est demandé aux élus de se précipiter. Il estime que ce terrain pourrait avoir une autre destination, en lieu et place de constructions. Il ne conteste pas le projet en lui-même mais demande que l'on prenne du temps il faut attendre la vente, l'opposition n'a pas eu le temps de participer. Il préconise l'étude d'autres projets sans forcément faire appel à la concurrence. Le projet présenté semble séduisant or, aujourd'hui on se disperse dit-il, la dépollution a eu lieu sur la partie constructible, la situation était bloquée depuis 2014 mais les exigences fortes du quartier sont le stationnement et les espaces verts ; le projet n'est ni bon ni mauvais selon lui, il mérite simplement réflexion et attente de plus de précisions.

M. le Maire rappelle l'intérêt notoire de l'aménagement de cet endroit.

M. PIZELLE rappelle que le collège dépend du Département, en lien avec la solidarité. L'association de parents d'élèves avait été contactée à ce sujet en 2016. A ce jour 600 élèves sont concernés d'où l'urgence de créer une extension. Il signale qu'il est indispensable de trouver une solution dans l'intérêt des jeunes, qui ont bénéficié de l'extension de la cour. La ville a mis de l'argent sur la table sous la forme d'études qui n'ont pas satisfait les attentes des enseignants. Il ajoute que la création de bâtiments à destination des personnes handicapées est importante car nombre d'entre eux sont obligés de se tourner vers des pays tels que la Belgique, la France manquant cruellement d'hébergement en la matière. Il demande aux élus de penser aux proches de ces personnes qui en tireraient des bénéfices en termes de proximité, la construction de ces bâtiments créerait des emplois pour l'accueil de ces résidents ; il ajoute qu'en qualité d'élus, l'édification de ce type de structure serait source de satisfaction, venir en aide aux personnes handicapées faisant partie de leurs tâches. Il rappelle l'opportunité offerte aujourd'hui et rappelle que si ce site n'est pas réalisé à présent, il risque de ne jamais voir le jour. Il souhaite que ce bâtiment soit créé pour héberger des personnes qui, dans le cas contraire, seraient obligées de se tourner vers des pays limitrophes.

M. VAUTHIER note que l'opposition avait manifesté son désaccord au moment de la dépollution du site mais à présent il souhaite que la municipalité avance. Il ajoute qu'il est bien évident de venir en aide aux personnes à mobilité réduite mais il estime que la majorité est trop pressée de clore ce dossier. Il préconise une étude plus approfondie et ne souhaite pas se décider dans l'urgence. Il donne lecture de la lettre adressée par l'association Bien vivre à Saint-Martin et demande le report de cette délibération prise dans la précipitation selon lui. Il regrette lors des réunions de n'avoir obtenu aucun plan du futur site bien que la situation avance. On vend le terrain car on est pressé et tout à coup, le handicap devient urgent. Il existe des verrues sur tout PONT-A-MOUSSON, des personnes qui souffrent du mal logement, ce qui est un scandale. Si on veut parler du handicap, il faut voir au niveau global. Vous faites croire que si l'on est contre ce projet c'est qu'on est contre l'aide aux personnes handicapées ce qui n'est absolument pas le cas ajoute-t-il. La végétalisation ne va pas être simple, ce n'est facile ni pour le promoteur, ni pour la municipalité mais surtout pour les habitants, qui ont appris l'information via Facebook, où l'on a pu trouver des paroles parfois calomnieuses. Les parents d'élèves du collège n'étaient pas au courant du projet. Il donne lecture du communiqué des parents d'élèves qui sollicitent également le report de la délibération.



M. LEOUTRE lui reproche de n'avoir pas participé à la commission au cours de laquelle il aurait pu émettre son avis.

M. le Maire s'étonne de la réaction de l'opposition car en effet, ce dossier a été étudié en commissions, les plans des bâtiments, des photos, ont été mis à la disposition de chacun, un conseil d'administration du collège a eu lieu au cours duquel nul ne s'est manifesté. Or, au moment du vote de cette délibération ce projet suscite la controverse. Il rappelle n'avoir entendu aucune opposition de la part des parents d'élèves, eux aussi consultés.

M. MOUTET interpelle MM. JACQUOT et VAUTHIER sur leur méconnaissance du fonctionnement du CCAS, en leur reprochant de ne faire « que de la mousse ». Il rappelle à MM. VAUTHIER et JACQUOT qu'ils ne peuvent ignorer les dossiers en cours puisque leur colistier était présent aux réunions de concertation, donc au courant des propos qui s'y sont tenus, en rappelant que la dépollution du site de la SUTE a été payée par l'Etat pour 1.600.000 euros. Il déplore que l'opposition n'ait pas une idée globale de la gestion municipale et qu'elle vote contre un projet à caractère social, un projet bien pensé qui concilie environnement et accueil des personnes handicapées. Il ajoute que le Conseil départemental est directement responsable de ne pas avoir entendu les collégiens. Il déclare ne pas comprendre l'attitude du groupe représenté par M. JACQUOT et affirme que sa position et ce qu'il raconte autour de lui fait qu'il se positionne contre un projet social.

Mme BARREAU estime que la majorité ment lorsqu'elle prétend que le terrain est dépollué et s'insurge au sujet des propos tenus sur l'ancienne équipe de PONT-A-MOUSSON, qui n'a jamais dit que la ville avait payé la dépollution et rappelle que ce sont les impôts des Mussipontains qui l'on payée.

M. le Maire réplique qu'une somme de 1.600.000 euros a été dépensée pour la dépollution du terrain et rappelle que le Conseil départemental sollicité en son temps avait refusé d'y participer financièrement.

M. THORR évoque une certaine passion au cours de cette discussion. Il souhaite que les règles dans le domaine numérique soient suivies en matière de respect des données personnelles. Un accord est indispensable avant l'utilisation d'une adresse électronique. Il rappelle l'obligation numérique due aux citoyens par la ville et rappelle que la municipalité n'est en aucun cas réfractaire à la création d'un parti citoyen. Il donne lecture du code de déontologie dans ce domaine et demande par quel moyen l'opposition a pu avoir accès à son mail, car cette pratique le dérange.

M. OHLING répond que ce qui intéresse son groupe c'est l'intérêt des Mussipontains.

M. RICHIER lui rétorque que le bâtiment dont il est question doit abriter des personnes handicapées moteur, ce qui confirme que la municipalité place l'enjeu encore plus haut.

M. OLHLING estime que l'espace réservé à ce bâtiment devrait plutôt profiter aux collégiens, car il est mal placé et que la présente délibération ne nécessite pas une telle précipitation. Ce bâtiment sera créé, des places de parking également, mais il espère qu'un espace végétalisé y est prévu. Il souhaite le report de la présente délibération.

M. le Maire lui répond que l'objectif de la municipalité est d'implanter le maximum d'arbres possibles et insiste sur le fait que cette parcelle ne fait l'objet d'aucun tabou, la majorité souhaite seulement réaliser quelque chose de très beau aux abords des Prémontrés, pour les collégiens et pour les habitants du quartier bien évidemment.



Mme MEURGUE note que la création de ce bâtiment aux abords d'une zone commerciale ne peut être que bénéfique car c'est un plus que des personnes handicapées puissent avoir accès aux commerces de proximité.

M. VAUTHIER souhaite que les parents d'élèves soient consultés car, selon lui, on est loin d'un consensus sur ce programme. Il propose de gagner quelques semaines.

M. le Maire répond que France Domaines a été consulté. Il s'agit d'un projet d'intérêt général qui n'est pas discutable et confirme que l'on n'obtiendra rien de plus.

M. JACQUOT demande une consultation de France Domaines, des habitants, des parents d'élèves, avant le déclassement et demande ce qui anime la municipalité pour vouloir passer en force ce dossier-là.

Adopté par 27 voix pour et 6 voix contre.

### **3) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU GRAND BLEU**

M. PIZELLE rappelle que la Ville de Pont-à-Mousson a décidé de répondre favorablement à un projet d'installation d'un téléski nautique sur la base de loisirs du Grand Bleu, sur les parcelles cadastrales n° Z-0186 et Z-0082 d'une superficie de 15,5 ha.

Ce projet structurant devrait permettre de dynamiser le site et de compléter l'offre d'activités sportives et de loisirs sur le territoire.

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques soumet l'attribution des occupations domaniales à une procédure de mise en concurrence dont les modalités sont librement déterminées.

Cette procédure a été réalisée sur la base d'un cahier des charges développé dans une convention d'occupation du domaine public dont les principaux éléments sont les suivants :

- Durée de la convention : 15 ans
- Loyer annuel : gratuité la première année, 8.000 € pour les années 2 à 6, 15.000 € pour les années de 7 à 15

La convention est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable à l'unanimité de la commission des sports en date du 11 janvier 2021, adopte le montant des loyers proposés et autorise M. le Maire à signer la convention avec le candidat retenu.

M. VAUTHIER remercie M. PIZELLE pour avoir discuté en dehors de la commission des sports sur ce sujet, bien qu'il n'en fasse pas partie. Il n'émet pas d'objection particulière. Il estime que l'emplacement est compatible. Il s'inquiète de la qualité de l'eau du fait qu'il est impossible de se baigner à cause du changement climatique. Le lieu devient un cloaque selon lui, les gravières deviennent marécageuses. Il a pris l'attache de la LPO suite à un article paru dans l'Est Républicain. Il sollicite un amendement de la convention pour un aménagement possible du projet. Il dit espérer que la création de cette structure ne perturbera pas le site car ce projet ne concernera que trois semaines en été. Il se déclare très attaché à la préservation des oiseaux et demande à la municipalité à prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'installation de pylônes et câbles. Ce projet va en effet modifier l'environnement, il est indispensable d'éviter les nuisances et les dangers pour les oiseaux qui y vivent. Il demande que soient installés des systèmes d'alerte pour la protection des oiseaux.



M. PIZELLE lui répond d'une part que les propos tenus dans la presse sont erronés et que, d'autre part, des câbles seront installés mais aucun pylône ne sera implanté sur ce site. Il se dit d'accord pour une discussion avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux en soulignant que depuis longtemps des voitures circulent sur la zone, les espèces se déplacent. Une étude d'impact a été réalisée. Le dossier a également été vu avec la Ligue de catch qui a accepté de déplacer, après une polémique, ses activités à l'Île d'Esch au lieu du Grand Bleu, ce qui permettra aux jeunes d'aller à pied de l'Île d'Esch à BLENOD via la voie verte, ce qui sera beaucoup simple et sécurisant pour les usagers. La Ligue de catch n'a pas été délogée mais seulement déplacée. Les choses sont en train de se finaliser avec cette ligue.

M. OHLING s'étonne de la création d'un projet de 600.000 euros sur un site qui ne lui paraît pas viable et se dit inquiet pour les gravières environnantes qui présentent un problème pour la baignade et le tourisme. Il sera impossible de faire de belles choses à cet endroit. Concernant l'extension des gravières en cours route de Champey et les crues, elles ont donné un spectacle dramatique.

M. PIZELLE note que l'exploitant a à sa charge la responsabilité de l'ensemble du projet, de son entretien et qu'en cas de non-respect des clauses, la ville peut à tout moment dénoncer la convention.

M. OHLING confirme que son groupe s'abstiendra sur cette délibération car il manque trop d'éléments. Il pense qu'il ne sera jamais possible d'exploiter correctement ce site du fait de l'extension des gravières qui l'inquiète. Il reconnaît cependant que le déménagement de l'association du Grand Bleu est un bon choix pour les sports et les loisirs, car il est nécessaire de relocaliser les activités sportives sur l'Île d'Esch, quand bien même il est impossible d'y pratiquer la baignade.

M. PIZELLE ajoute que les médias locaux ont été félicités mais dit ne pas supporter la politique de la chaise vide. La décision de réunir une commission lui revient.

M. OHLING lui répond que quoi qu'il en soit, c'est toujours la majorité qui décide.

Mme BARREAU à qui le présentiel ne convient pas n'a pas non plus, a participé à la commission sports mais déplore encore plus qu'au cours du présent conseil nombre de présents n'aient pas porté leur masque, elle espère qu'il n'y aura pas de cluster.

M. le Maire se dit optimiste sur l'intérêt du Grand Bleu. Il confirme qu'il est important de valoriser les espaces verts.

Adopté à l'unanimité et 6 abstentions.

#### **4) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 2 postes d'attaché principal à 35 h
- 1 poste d'adjoint technique à 24 h

M. OHLING demande à quels postes correspondent les nominations d'attachés principaux.

M. le Maire lui répond que ce sont des agents nommés à l'Etat-civil et aux Ressources humaines.





Adopté à l'unanimité.

## 5) CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTE

Considérant :

- . l'opportunité pour la VILLE DE PONT-À-MOUSSON de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- . l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- . que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

*Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;*

*Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020 ;*

*Vu la consultation des organisations syndicales de la Ville ;*

*Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 18 mars 2021 ;*

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle pour les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offres afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents auprès d'opérateurs d'assurances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

*Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.*

Il est précisé que la présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat et que la décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PONT-A-MOUSSON, le 15 février 2021

Le Maire,



Henry LEMOINE

